



Droit d'auteur de contenu

Par **Luciefrlln**, le **03/10/2022** à **11:00**

Bonjour,

Lorsqu'une personne, réalisant des vidéos pour son propre contenu sur les réseaux sociaux, filme l'une de nos créations professionnelles avec notre marque de visible dessus, peut-on repartager cette vidéo à des fins professionnelles ? Qu'en est-il des droits d'auteur d'une part pour la vidéo, d'autre part pour la création filmée ?

Je précise que le filigrane sur la vidéo en son nom est resté affiché, sur le repartage de la vidéo une identification a été faite avec des remerciements également.

Merci pour votre attention.

Par **Marck.ESP**, le **03/10/2022** à **11:42**

Bonjour

[quote]

peut-on repartager cette vidéo à des fins professionnelles ? Qu'en est-il des droits d'auteur d'une part pour la vidéo, d'autre part pour la création filmée ?

[/quote]

Oui, avec son accord, car dans le cadre de l'utilisation d'une oeuvre appartenant à une tierce personne, il n'est pas possible de le faire sans en avoir demandé la permission au titulaire des droits. Il ne pourrait s'agir que d'une citation en prenant soin de nommer l'auteur.

Par **Luciefrlln**, le **03/10/2022** à **13:15**

Merci pour votre réponse.